

Routot > Périmètre Délimité des Abords

Routot est concernée par un Périmètre Délimité des Abords (22/11/2013) : ce nouveau périmètre a pour enjeu de protéger le centre ancien entre les deux monuments, en préservant leur environnement proche y compris les espaces non bâtis afin de maîtriser leur urbanisation future. Il supprime également les débords de protection de l'église et de la chaumière sur la commune de rougemontiers.

Les monuments historiques et sites qui couvrent la commune sont les suivantes :

- Église : clocher (Classé MH 08/01/1910)
- Chaumière du XVI^e siècle près de l'église (Inscrite MH 03/02/1928)

Retrouvez la délimitation sur

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba_patrimoine.map

